

<i>LOGO</i>	<p>« Coordonnées du centre d'examen » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dénomination;</li> <li>- numéro de reconnaissance par la Région wallonne;</li> <li>- adresse;</li> <li>- numéro de téléphone;</li> <li>- numéro de téléfax;</li> <li>- courriel.</li> </ul>
<p><b>Attestation de mise à niveau d'un certificat de catégorie ....(2) .....</b></p> <p>Délivrée en application l'article 48 de l'arrêté du 12 juillet 2007 du Gouvernement wallon tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation.</p> <p>Numéro d'attestation : (1)/(2)/(3)</p> <p>Délivré à M. ....</p> <p>Né le ..../..../.... à.....</p> <p>N° du certificat vis-à-vis duquel l'examen de mise à niveau a été sollicité : .....</p> <p>Date de délivrance de ce certificat : .....</p> <p>Délivré à ....., le .....</p> <p>Pour le Jury, <span style="margin-left: 200px;">Le titulaire,</span> <span style="margin-left: 150px;">Le Directeur,</span></p> <p>(*) Barrer la mention inutile</p> <p>(1) Numéro de reconnaissance par la Région wallonne du centre d'examen.</p> <p>(2) I, ou II, ou III, ou IV.</p> <p>(3) Numérotation de l'attestation effectuée dans un ordre croissant.</p>	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 octobre 2012 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré, ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation.

Namur, le 18 octobre 2012.

Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,  
J-M. NOLLET

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,  
Ph. HENRY